

Ecole
supérieure
d'art
des pyrénées
pau - tarbes

Conseil d'administration
séance du :
21 octobre 2011 à 10H00

*Un extrait du procès-verbal
a été affiché sur le site de Pau
et sur le site de Tarbes
le : 23 novembre 2011*



Membre présents :

Avec voix délibérative,

Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Président, Madame Hélène LÉROU-POURQUÉ, Vice-Présidente, Madame Marie ANGELÉ, représentant Monsieur Dominique PAILLARSE, DRAC de Midi-Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÉS, Ville de Tarbes, Monsieur Gilles CRASPAY, Ville de Tarbes, Madame Anne BERNARD, Ville de Pau, Monsieur Alain LACRAMPE, Ville de Pau, Monsieur François CORTES, Monsieur Vincent MEYER, Représentants des enseignants, Monsieur Gabriel BLAQUEZ, Représentant des personnels administratifs et techniques, Madame Mathie LABORIE, Monsieur Hippolyte HERPIN FLOHR, Représentants des étudiants,

Avec voix consultative,

Madame Martine MOUREU, Directrice Générale de l' EPCC

Avait donné procuration : Madame Marie-Pierre VIEU, Ville de Tarbes à Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur David CAMEO, Personnalité qualifiée à Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Madame Claire JAQUET, Personnalité qualifiée à Madame Anne-Marie ARGOUNÉS, Madame Patricia WOLFS, Ville de PAU, à Monsieur Alain LACRAMPE, Madame LERBET-SÉRÉNI, Ville de Pau, à Monsieur Alain LACRAMPE,

Absents ou excusés : Monsieur Claude JEAN, DRAC d'Aquitaine, Monsieur Talal MASRI, ENI de Tarbes, Madame Evelyne TOUSSAINT, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Monsieur Patrice LAURENT Conseiller Régional d'Aquitaine, Madame LERBET-SERENI, Ville de PAU, Monsieur Isidro FERRER, Personnalité qualifiée.

N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

Rapporteur : Monsieur Gérard TREMEGE

Mesdames, Messieurs,

L'Etat, membre de l' Etablissement Public de coopération Culturelle, alloue en 2011, au titre des crédits de la Direction Régionale Régionale des Affaires Culturelles Midi Pyrénées, une subvention de 154 000 euros pour le fonctionnement et les projets pédagogiques de l' Ecole ; site de Tarbes

Cette aide participe dans son intégralité à l'équilibre budgétaire de l' EPCC, conformément au Budget primitif adopté par le Conseil d' Administration de 12 mai 2011.

Il appartient donc aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- solliciter l'attribution et le versement de cette subvention d'un montant de 154 000 euros,
- autoriser le Président à signer tous actes utiles à cet effet.

Conclusions adoptées à l'unanimité

**Pour extrait conforme
Le Président**

Gérard TREMEGE